

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 AVRIL 2015

—◆—
COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze,

le treize avril à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, MAHEUX Jeannine, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, JANVIER Marie-Joseph, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, CHARPENTIER Raynald, ROUSSEL Franck, AUBRY Michel, CRÉPEAU Serge, LEPRINCE Patrick, POULIN Etienne, PAUL Olivier

Etaient absents excusés : Madame BUSSI Isabelle pouvoir à Monsieur Franck ROUSSEL.

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014 Délib. 2015-12

Monsieur le Maire quitte la séance, Mme LEMARCHAND Françoise procède à la Présentation du compte administratif 2014.

Le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture de 2014

En section de Fonctionnement

Recettes un montant de	606 540,41 €
Dépenses un montant de	540 176,13 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 66 364,28 €

En section d'investissement

Recettes un montant de	43 871,90 €
Dépenses un montant de	158 666,73 €

Soit un déficit d'investissement de clôture de 114 794,83 €

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 Délib. 2015-13

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, est conforme.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Délib. 2015-14

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 66 364,28 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 265 156,82 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 331 521,10 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)

D 001 (besoin de financement) - 13758,09 €

R 001 (excédent de financement)

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement - 85 682,00 €

Excédent de financement (1)

Besoin de financement F

0

AFFECTATION = C

331 521,10 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

99 440,09 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

232 081,01 €

Adopté à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 Délib. 2015-15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. de la loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif ;

Préparation avec la commission des finances, préparation du conseil municipal le 26 mars 2015 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GLOTON ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Mouvements réels

- Investissement

- Fonctionnement

Dépenses

311 146,09 €

807 431,01 €

Recettes

311 146,09 €

807 431,01 €

PRÉCISE que le budget de l'exercice 2015 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe qu'il a été effectué le recrutement d'un adjoint administratif en vue du remplacement de Madame MORELLE pour cause de départ à la retraite.

Demande de l'association Chemin de fer de la Vallée de l'Eure demande d'un emplacement de dépôt possible pour stocker du bois sur ce terrain (emplacement de l'ancienne halle marchandise qui a été rasée). Le conseil dans sa majorité ne voit pas d'inconvénient à ce que le bois soit stocké sur le terrain communal Monsieur le Maire émet des réserves sur la durée du stockage et propose que celui-ci soit de très courte durée. Monsieur NOEL ne voit pas d'objection à ce que le bois soit stocké plus longtemps. Monsieur AUBRY demande quand la terre stockée sur le dit terrain va disparaître ? Monsieur le Maire informe que la demande a été faite par l'entreprise VERLEYEN en attendant que la société RIOU obtienne son permis et qu'il a donné son accord pour le stockage. Cette terre sera utilisée pour les futurs travaux.

Monsieur Denis NOEL signale que côte de Gaillon, il y a des dépôts sauvages, que le trou Huet est plein. Monsieur le Maire va voir avec le conseil général.

Monsieur Olivier PAUL compte rendu du Syndicat de la Rivière d'Eure 2^{ème} section.

Monsieur Raynald CHARPENTIER signale Rue le Bécherel voir le puisard

Madame Jeannine MAHEUX informe le conseil municipal que la commission du CCAS a décidé de mettre en place chaque 2^{ème} mardi du mois de 18 à 19 heures une permanence à l'écoute des administrés en matière d'action sociale.

Deux membres de la commission, Mmes MAHEUX et TOURSEL tiendront cette permanence pour répondre à l'attente des personnes qui seraient en difficultés ou qui auraient des besoins éventuels, démarches etc...

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 15.

LEMARCHAND Françoise	BUSSI Isabelle A donné pouvoir à M ROUSSEL Franck	JANVIER Marie-Joseph
MAHEUX Jeannine	JOURDAN Evangéline	TOURSEL Carole
GLOTON Louis	NOEL Denis	ROUSSEL Franck
CHARPENTIER Raynald	AUBRY Michel	PAUL Olivier A reçu pouvoir de Mme BUSSI Isabelle
LEPRINCE Patrick	POULIN Etienne	CRÉPEAU Serge